

~~MW~~ ~~MR~~
 p.B. 55.40 (Népal) - PO/TD/vw

Berne, le 26 juillet 1962

han

ad t.912.1. -KH/kr

Note à Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen

Coopération technique et présence
 diplomatique suisse au Népal.

Vous avez désiré connaître notre avis sur la suggestion faite par M. Keller, Délégué à la coopération technique, quant à l'opportunité de renforcer notre présence diplomatique au Népal en faisant visiter tout d'abord plus souvent ce pays par M. l'Ambassadeur Cuttat lui-même ou l'un de ses collaborateurs.

La suggestion de M. Keller nous semble pertinente. La Suisse a entrepris un effort tout particulier au Népal et les résultats des actions de différentes organisations (Service de la coopération technique, CICR, SHAG et autres) sont très appréciables. L'intérêt spécial témoigné au Népal s'explique tout naturellement du fait d'une certaine similitude existant entre ce pays montagnard et le nôtre. En dépit des différences apparentes, cela crée un courant de sympathie à son égard. Au surplus, l'action concertée de la Suisse dans ce petit Etat est de nature à avoir un effet plus frappant qu'une aide semblable apportée à un grand pays où nos efforts demeurent malgré tout peu visibles.

Nous sommes donc d'avis que notre initiative au Népal mérite d'être poursuivie. Cela implique sans aucun doute un travail de direction et de coordination. Certaines difficultés comme, par exemple, celles rencontrées par l'équipe du CICR ainsi que le départ de M. Toni Hagen dans les circonstances que l'on sait, montrent bien la nécessité d'une pareille "supervision"! Il



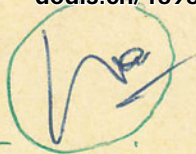
- 2 -

serait tout à fait indiqué qu'elle soit faite sous l'autorité de notre Ambassade.

On peut évidemment se demander d'autre part si, eu égard à la Chine, un ralentissement de notre activité en faveur des réfugiés tibétains ne serait pas politiquement opportun. Personnellement je regretterais si cette action devait être freinée. De son côté, M. Janner, en tant que Chef de la section "Est", partage le même avis, estimant que l'assistance pour les Tibétains au Népal peut être continuée sur la même échelle. Les doléances chinoises visaient en effet seulement l'oeuvre pour les Tibétains en Suisse et non celle organisée pour eux au Népal même.



Annexe: Notice de M. Keller (18.7.62)

PestalozziMW aa
— MR

Ich teile dir Ansichten, die
in den besten Natzen zum Ausdruck
kommen. Insbesondere glaube ich, dass
unsere Besinnung sich etwas intensiver
einsetzen sollte. Zu meiner Besorgnis
erfuhr ich zufällig (!) dass der JPKK-
Telegraph Hoffmann in wenigen Monaten
nach Afrika verschifft werden soll. Also
nach wie vor keine Konstanz in
der JPKK-Aktion!

↳
28.7.

Übermittlung

an: Herrn Min. Burchkhardt

<input type="checkbox"/> zur Kenntnis	<input type="checkbox"/> zur Erledigung	Anzahl je Vorlage
<input type="checkbox"/> zur Ihren Akten	<input type="checkbox"/> zur Stellungnahme Helios
<input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch	<input type="checkbox"/> bitte besprechen Photokop.
<input type="checkbox"/> bitte zurückgeben	<input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum Abzüge
<input type="checkbox"/> mit Dank zurück	<input type="checkbox"/> bitte Vorakten Kopien
<input type="checkbox"/> bitte anrufen	Ø	

Weiterleiten an:

Bemerkungen:

Bitte lassen Sie mich wissen, ob Sie etwas zu den Ausführungen der Herren Keller und Probst zu bemerken haben.

Datum, Absender

R. Pestalozzi

 wenden

27.7.